

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le CONSEIL MUNICIPAL de MONTREUIL sur THERAIN s'est réuni

Le 20 septembre 2021 à 19h30

Sous la présidence de M. Alain ARNOLD Maire,

Etaient présents : M. (Mmes) les conseillers municipaux :

ARNOLD Alain — **DELANNOY** Marjorie – **BUMBACA** Sébastien – **CAPRARESE** Elisabeth —
FRANÇOIS David – **LEMONNIER** Ludivine - **DA CRUZ** Alexandre

Était absente : **BULTEUX** Dany a donné procuration à **ARNOLD** Alain

POLONIA Laurence a donné procuration à **DELANNOY** Marjorie

MONTAY Gérard a donné procuration à **LEMONNIER** Ludivine

Secrétaire de séance : **LEMONNIER** Ludivine

I) **Approbation du compte rendu** : Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

II) **ORDRE DU JOUR** :

Protection par grillage au clocher de l'église

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un nouveau grillage intérieur aux quatre fenêtres du clocher de l'église afin que les oiseaux ne puissent plus y accéder.

Après lecture du devis de l'entreprise DELAFORGE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour les travaux
- Accepte le devis de 847, 87€ TTC
- Autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise DELAFORGE

Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le remboursement des indemnités journalières effectué par l'assureur est affecté à un compte de recettes (6419) et que les salaires payés à l'agent remplaçant l'adjoint technique en congés maladie est imputé sur un compte de dépenses (6411), afin de permettre un équilibre budgétaire par chapitre, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6411		Personnel titulaire	5 500.00
			TOTAL	5 500.00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 5 500.00
			TOTAL	- 5 500.00

Décision Modificative n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	ONA	Virement à la section de fonctionnement	9 100.00
21	21318	202004	Toiture de l'Eglise	9 100.00
023	023		Virement à la section investissement	9 100.00
			TOTAL	27 300.00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 9 100.00
			TOTAL	- 9 100.00

Suppression de la taxe d'aménagement relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable instaurée la loi de finances rectificative du 29 décembre 2013

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu la délibération n°22/2011 prise par le conseil municipal en date du 4 juillet 2011 instaurant la taxe d'aménagement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 1 voix pour, 4 abstentions et 5 voix contre, de la suppression de la taxe d'aménagement sur les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2020

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'acheter une débroussailleuse pour un montant de 999, 90€ TTC à l'entreprise GRUEL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte d'acheter une débroussailleuse pour un montant TTC de 999, 90€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Alain **ARNOLD**

URBANISME

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation ou de construction sur votre propriété, vous êtes invités à venir en mairie afin de savoir si votre projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).